

AR Prefecture

063-256301375-20260617-DCS20260606-DE

Reçu le 19/06/2026

Publié le 19/06/2026

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20260606

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 17 juin à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 05/06/2026.

Nombre de membres : en exercice : 115

Présents : 91

Votants : 101 (dont 5 doubles voix et 1 triple voix + 3 pouvoirs)

Monsieur Marc GIDEL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président

Le Président informe les membres du comité syndical que l'article L 5211-10 du CGCT fixe les règles de délégation de compétences de l'assemblée délibérante d'un syndicat mixte, et en vertu de cette disposition, le comité syndical peut déléguer ses compétences au bureau syndical ou au Président, exception faite des points suivants :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte financier unique ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Il est proposé de reprendre les termes de la délibération en date du 26 juin 2024 relative aux délégations du comité syndical au bureau et au président en ajustant certains éléments comme suit :

Ouï cet exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : de donner les délégations de compétences suivantes au bureau syndical :

1 – Délibérer sur les affaires courantes du SMAD des Combrailles, du SSIAD, de l'ESA, de la PFAR et du CRT.

2 - Préparer, négocier et suivre les procédures contractuelles telles que LEADER, le contrat avec le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, Contrat Local de Santé et toutes autres procédures contractuelles de développement.

3 - Avis et consultations

AR Prefecture

063-256301375-20260617-DCS20260606-DE

Reçu le 19/06/2026

Publié le 19/06/2026

~~Emettre les avis du SMAD des Combrailles~~ dans le cadre de l'élaboration, de la révision des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux situés au sein du périmètre du SCOT ou sur des communes limitrophes.

Emettre les avis du SMAD des Combrailles dès lors que le SMAD des Combrailles est officiellement consulté dans le cadre de procédure d'aménagement, d'urbanisme ou en matière environnementale.

4 - Marchés publics

Pour les marchés de fourniture et de service d'un montant de 10 000 € à 60 000 € HT et pour les marchés de travaux d'un montant de 10 000 € à 100 000 € : sélection.

Pour les marchés de fourniture et de service d'un montant supérieur à 60 000 € HT et pour les marchés de travaux d'un montant supérieur à 100 000 € : préparer et lancer les consultations préalables.

Conclure les conventions de co-maîtrise d'ouvrage et de groupement de commande et de procéder à la désignation de la commission d'appel d'offre ad-hoc.

5 - Finances

Procéder à la réalisation des lignes de trésorerie d'un montant inférieur ou égal à 300 000 €.

Procéder à la réalisation d'emprunts destinés aux financements d'investissements dans la limite des inscriptions budgétaires.

Créer et modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.

6 – Gestion des biens immobiliers et mobiliers

Conclure, modifier ou résilier les contrats d'occupation, de location de prêt de biens immobiliers et mobiliers dont dispose le SMAD et de biens immobiliers et mobiliers dont bénéficie le SMAD (excepté ceux emportant transfert de droits réels immobiliers tels que bail emphytéotique).

Décider de l'acquisition d'immeubles, de droits immobiliers d'un montant inférieur à 40 000 € HT

Décider de la cession des biens immeubles et meubles inférieur à un montant de 40 000 € HT.

7 – Fixation des tarifs des prestations et des biens proposés à la vente

Fixer les tarifs des prestations proposées et des biens proposés à la vente (tarifs des ouvrages édités...).

8 – **Validation des conventions avec les partenaires** entraînant un engagement financier pour le SMADC dans la limite des inscriptions budgétaires.

DECIDE : de donner les délégations de compétences suivantes au Président :

1 - Ester en justice en cas de besoin, intenter au nom du SMAD des Combrailles toute action amiable, précontentieuse ou contentieuse devant les juridictions compétentes et recourir aux services d'un avocat dans la limite de 5 000 €.

2 – Marchés public

Pour les marchés de fourniture, et de travaux d'un montant inférieur à 10 000 € : préparer et lancer les consultations préalables, sélection.

Pour les marchés de fourniture et de service d'un montant de 10 000 € à 60 000 € HT et pour les marchés de travaux d'un montant de 10 000 € à 100 000 € : préparer et lancer les consultations préalables.

Pour tous les marchés quel que soit les montants : passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

3 – Demande de subvention

Procéder à toute demande de subvention pour le compte du SMAD des Combrailles et de l'ensemble de ses services.

4 - Ressources humaines : créer des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou saisonnier

5 - Accepter les dons, legs et toutes autres recettes non prévues

6 - Procéder à la modification des délais de validité des décisions attributives de subventions.

AR Prefecture

063-256301375-20260617-DCS20260606-DE

Reçu le 19/06/2026

Publié le 19/06/2026

~~7 – Approbation et signature des conventions~~ de partenariat avec les organismes financeurs, les collectivités, établissements publics adhérent et des conventions sans incidence financière pour le SMADC.

8 – Procéder au renouvellement de l'adhésion aux organismes et associations dont le SMADC est membre.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire

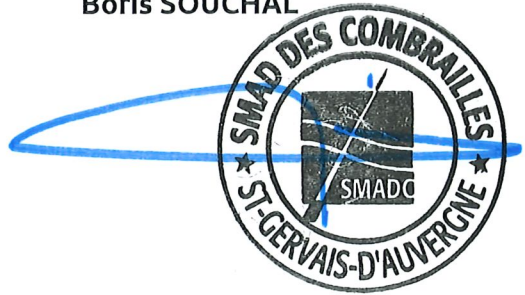
Le Secrétaire de séance,

Marc GIDEL



Le Président,

Boris SOUCHAL



AR Prefecture

063-256301375-20260617-DCS20260606-DE
Reçu le 19/06/2026
Publié le 19/06/2026

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
ELECTIONS DU 17 JUIN 2026
A ST-GERVAIS-D'Auvergne
Liste des Présents**

COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Ayat-sur-Sioule	Michel CHASSAGNOL
Beauregard-Vendon	Denis GEORGES
Biollet	Joëlle MARTINS
Briffons	Sammy GILLES
Bromont Lamothe	Carole BESSON
Bussièrès près Pionsat	Estelle GOBERT
Champs	Grégory ROUBY
Chapdes-Beaufort	Luc CAILLOUX
Charbonnières les Vieilles	Michaël BARE
Charensat	Marinette DOS SANTOS
Châteauneuf les Bains	Karine DUREL
Cisternes la Forêt	Martine BARRIER
Combrailles	Carine FERREIRA
Combronde	Didier AUBRY
Condat-en-Combraille	Pascal MOUTON
Davayat	Marc PIGNOL
Durmignat	Nathalie NIAUX
Fernoël	Pascal GAULON
Giat	Didier SENEGAS ROUVIERE
Gimeaux	Lionel GAUDRY
Gouttières	Sébastien RICHARDOT
Herment	Boris SOUCHAL
Jozerand	Jean-Luc PORTE
La Celle d'Auvergne	Audrey TRINCAL
La Cellette	Elie CHAFFRAIX
La Crouzille	Marie-Michelle GRANDJEAN
La Goutelle	Thierry GUILLOT
Landogne	Fabrice SALVADOR
Lapeyrouse	Sabine MICHEL
Le Quartier	Annelyse DURON
Les Ancizes Comps	Didier MANUBY
Lisseuil	Michel MIOCHE
Loubeyrat	Marianne EYDIEUX
Manzat	Carine DEPINAY
Marcillat	Rachel VRAY
Menat	Christine BERGON
Messeix	Sébastien ERAGNE
Miremont	Nathalie CHARDONNET
Montaigut-en-Combraille	René POUILLE
Montcel	Gaël FAURE
Montel-de-Gelat	Robert FAREJEAUX
Moureuille	Christophe CHARTOIRE
Pionsat	Jérôme GAUMET
Pontaumur	Laurence VANCEUNEBROCK
Pouzol	Mathieu CAMUS
Prompsat	Philippe VALLEIX
Prondines	Serge MATAS
Puy-St-Gulmier	Cédric ROUGHEOL
Queuille	Jérémie GARACHON
Roche d'Agoux	Thomas BROUCHIER
Saint-Angel	Marie-Cécile SERVOUSE
Saint-Avit d'Auvergne	Michel DUMAS
Sainte-Christine	Anne-Laure KIRCHNER

AR 063-256301375-20260617-DCS20260606-DE Reçu le 19/06/2026 Publié le 19/06/2026	Saint-Eloy les Mines Saint Etienne des Champs Saint-Gal-sur-Sioule Saint-Georges-de-Mons Saint-Hilaire-Près-Herment Saint-Cervais d'Auvergne Saint-Hilaire de Pionsat Saint-Hilaire-la-Croix Saint-Jacques d'Ambur Saint-Julien la Geneste Saint-Maigner Saint Maurice de Pionsat Saint-Myon Saint-Pardoux Saint-Pierre-le Chastel Saint-Priest des Champs Saint-Rémy-de-Blot Saint Sulpice Sauret Besserve Servant Teilhède Teilhèth Tortebesse Vergheas Verneugheol Villossanges Virlet Vitrac Voingt Youx Yssac-la-Tourette	Corinne SAFFRE Christine SAVIGNY Michel BOILOT Lionel MAZE Nicolas DONNAT Jean-Claude GAILLARD Stéphane DIEU Josette LEYMARIE Eliane GARDON Marie-Thérèse LAMADON Pierre TIXIER Daniel DIONNET Jérôme MEYNET Philippe MASSON Rémi BERNARD Sophie COMBEMOREL François ROGUET Françoise BOICHUT Muriel PANNETIER Sylvain DURIN Pascal CHARBONNEL Bernard DUVERGER Gilles BOULAY Jacqueline ESCUIT Guy COMBAS Jean-Yves NEDELLEC Patrick CONNORD Dominique DERIGON Josias GARCIA Olivier GLOWACKI Alain FRADIER
	COMMUNAUTES DE COMMUNES Chavanon Combrailles et Volcans Combrailles Sioule et Morge Pays de Saint-Eloy	DELEGUES PRESENTS Damien WALSH Nicolas DONNAT Sébastien GUILLOT Pascal CHARBONNEL Stéphane CANUTO Sabine MICHEL Bernard DUVERGER Marc GIDEL

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS	
Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	Jérôme GAUMET
Canton de Saint-Eloy-les-Mines	Jérôme GAUMET Jocelyne LELONG
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Grégory BONNET Clémentine RAINEAU
Canton de St-Ours	Cédric ROUGHEOL

AR Prefecture

063-256301375-20260617-DCS20260606-DE
Reçu le 19/06/2026
Publié le 19/06/2026

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

Espinasse : pas de délégué désigné
Ars-les-Favets
Blot-l'Eglise
Bourg Lastic
Buxières Sous Montaigut (excusés)
Château sur Cher
Lastic (excusée – **POUVOIR** à Nicolas DONNAT de St Germain p/Herment)
Montfermy (excusées)
Neuf-Eglise (excusée)
Pontgibaud
Saint-Hilaire-les-Monges
Saint-Quintin-s/Sioule
Sauvagnat (excusée – **POUVOIR** à Boris SOUCHAL d'Herment)
Savennes (excusé)
Tralaigues

Communautés de communes : /

Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans – Yannick BONY (excusée – **POUVOIR** à Gilles BOULAY de Tortebesse)

Conseillers Départementaux excusés ou absents :

Canton de St-Ours – Audrey MANUBY (excusée)